

Avril 2018

## Spécial Mouvement Premier degré

### Quoi de neuf lors de la dernière CAPD?

La CAPD, c'est la commission administrative paritaire départementale consultée pour le mouvement mais aussi pour les dossiers médicaux et diverses règles relatives au enseignant-es du Premier degré. Elle est présidée par le DASEN et compte 10 membres de l'administration et 10 élu-es syndicaux. Comme son nom l'indique, elle est consultative, à la fin c'est le DASEN qui décide. Autrement dit, elle nous permet surtout d'avoir les informations et d'exprimer les injustices constatées.

### Promotions sur les suspensions et autres sanctions disciplinaires

Ces derniers temps, les CAPD disciplinaires extraordinaires se sont multipliées. On pourrait imaginer qu'il s'agit de collègues dont les agissements seraient totalement défailants, pourtant, force est de constater que la plupart des griefs sont fallacieux et montrent seulement en quoi l'administration est elle-même défailante à accompagner ses personnels. Plusieurs suspensions à titre conservatoire ont été opérées plongeant les collègues dans la souffrance. Nous devons rester des enseignant-es parfait-es appliquant une pédagogie de la bienveillance par tous les temps mais nous évoluons de plus en plus dans un système hiérarchique infantilisant et culpabilisant qui ne peut qu'écraser ses personnels. Attention à ce que votre IEN ne vous tombe pas dessus car c'est difficile de s'en remettre!

### Départs en stage de l'ASH ?Aucun départ RASED !!!

Il y aura 5 départs en formation au CAPPEI option ulis et unité d'enseignement.

Devant notre étonnement et nos inquiétudes, M. L'IEN adjoint explique que les titulaires du CAPPEI peuvent enseigner en RASED (et inversement).

*C'est donc bel et bien la fin des options ASH!*

### Règles du mouvement départemental 2018

SUD demande à ce que les règles soient modifiées concernant les fusions d'école sur des nouvelles communes avec des sites éloignés de plusieurs kilomètres : les PE devraient pouvoir obtenir des points de fermeture. Le DASEN prend acte de notre demande...

### Informations diverses et peu réjouissantes

2 démissions de PE et 2 démissions de PE stagiaires

1 baisse de note

2 titularisations de PE stagiaires dont le stage avait été prolongé dont 1 pour congé mater.

*L'inégalité des salaires entre femmes et hommes ça s'apprend dès le début, merci !*

**Et les élèves en attente de l'application des notifications de la MDPH, Maison Départementale des Personnes handicapées?**

---

138 élèves avec notifications MDPH sont en attente d'une AVS. Une période de recrutement de contrats aidés va débiter.

*Chouette des AESH ! Ah non toujours des contrats aidés...*

79 élèves scolarisés dans le premier degré attendent une place dans un établissement médico-social et 37 élèves scolarisés dans le second degré.

113 élèves scolarisé-es dans une ULIS école attendent une place dans un établissement médico-social et 70 scolarisé-es en ULIS collège.

*Bref, c'est toujours l'inclusion sans les moyens !*

### **Absence en cas de décès de la mère ou du père du conjoint ou de la conjointe**

Quand nous l'interpellons sur les nouveautés dans les autorisations d'absence, M.l'IEN Adjoint n'apprécie pas "le procès en inhumanité".

*Qui parle d'inhumanité ? Bien vu M. l'IEN! En attendant 1/2 journée pour le décès de la mère ou du père de votre conjoint ou conjointe et non pas 3 jours comme c'était l'usage.*

**C'est la première fois que vous lisez la prose sudienne?**

**Eh oui, on n'est jamais content-es! Mais l'avantage c'est que nous ne râtons pas dans notre petit coin, nous braillons à gorge déployée et nous vous invitons à vous joindre à nous:**

**prochain grand rendez-vous:**

**jeudi 19 avril**

**Grande grève public et privé**

**Rdv 10h30 à la gare de Caen**

### **Règles du mouvement**

[http://www.sudeduc14.fr/pdf/outils/regles\\_du\\_mouvement\\_2018.pdf](http://www.sudeduc14.fr/pdf/outils/regles_du_mouvement_2018.pdf)

### **Calcul du barème**

[http://www.sudeduc14.fr/pdf/outils/calcul\\_du\\_bar%C3%A8me\\_2018.pdf](http://www.sudeduc14.fr/pdf/outils/calcul_du_bar%C3%A8me_2018.pdf)

### **Fiche à nous envoyer pour que l'on suive votre demande**

[http://www.sudeduc14.fr/pdf/outils/fiche\\_suivi\\_%202018.pdf](http://www.sudeduc14.fr/pdf/outils/fiche_suivi_%202018.pdf)

---

**Permanences habituelles dans nos locaux, 12 rue du Colonel Rémy:**

**mercredi 9h-12h, jeudi et vendredi 9h-17h**

**Permanences supplémentaires :**

**mercredi de 13h30 à 17h le 11 avril, le 18 avril et le 30 mai**

---